Note d'information fédérale Juillet 2020 – n°289

1. Comité directeur

Suite au report des Jeux Olympiques, le Comité directeur a été conduit à modifier le calendrier de certaines manifestations nationales 2021 et à désigner les organisateurs 2021 qui ne l'étaient pas encore :

- suppression de la **tête de rivière nationale** et des **têtes de rivière interrégionales**
- **championnats interrégionaux bateaux courts** : 27 et 28 février 2021 au lieu des 3 et 4 avril 2021, lieux à définir
- **championnats de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron :** 12 au 14 mars 2021 au lieu du 16 au 18 avril 2021, à Cazaubon
- **championnat de France longue distance** : 3 et 4 avril 2021 au lieu des 20 et 21 mars 2021, à Mâcon
- **coupe de France des régions** : 1er et 2 mai 2021, à Mantes
- **championnats de France UNSS-FFSU** : 15 et 16 mai 2021, au Creusot
- **championnat de France sénior sprint** : 4 au 6 juin 2021, à Vichy (en remplacement du championnat de France sénior bateaux longs)
- **championnat de France de Beach Rowing** : 26 et 27 juin 2021 à Marseille
- **championnat de France sénior bateaux longs** : 18 et 19 septembre, à Mantes (en remplacement du championnat de France sénior sprint)

Par ailleurs, le Comité directeur a entériné le remplacement du 2-PR3 par le 2xPR3, en équipage de club, au championnat de France handi-aviron 2020 à Gravelines les 25 et 26 septembre.

Pour rappel, dates et lieux inchangés :
- **championnat de France d'aviron de mer junior et sénior** : 22 et 23 mai 2021, à Agde
- **championnat de France J18** : 4 au 6 juin 2021, à Vichy
- **championnat de France master** : 19 et 20 juin 2021, à Macon
- **championnat national jeune** : 26 et 27 juin 2021, à Gérardmer
- **championnats de France J16 et sénior -23 ans bateaux longs** : 2 au 4 juillet 2021, à Libourne

2. Réglementation Nationale 2020

Retrouvez la réglementation nationale 2020 modifiée pour les championnats nationaux suivants :
- **championnat de France master** : 25 au 27 septembre 2020 à Gravelines
- **championnats de France sénior bateaux longs et para aviron - critérium national aviron adapté** : 26 et 27 septembre 2020 à Gravelines
- **championnats de France J16 et J18 bateaux longs** : 2 au 4 octobre 2020 à Brive
- **championnats de France d'aviron de mer junior, sénior, master et para-aviron - critérium national aviron adapté :** 23 et 24 octobre 2020 à Saint Nazaire

https://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-reglementation-sportive-2020-bis-20200721095136.pdf

3. Rappels concernant la sécurité des pratiquants handi

Contrairement aux idées reçues, les bateaux handi équipés de flotteurs peuvent se retourner.
Afin de garantir la sécurité de tous, voici un rappel concernant la sécurité.

- Tous les rameurs doivent savoir nager
- Rappelez les consignes de sécurité : ne jamais lâcher ses avirons, ne pas se pencher sur les côtés, ne pas laisser les avirons passer derrière le corps.
- Équipez les bateaux avec des flotteurs déportés (possibilité de changer juste la tige en métal fixée sur le flotteur), pour une meilleure stabilité.
- Equipez les bateaux avec des cale-pieds type yolette (surtout pas de chaussures), les pieds doivent pouvoir sortir facilement sans l'aide des mains.
- Si plusieurs sangles sont nécessaires, toutes les ouvertures doivent être dans le même sens.
- Toutes les sangles doivent comprendre une boucle permettant une bonne préhension pour l'ouvrir facilement, même mouillée. La boucle doit être visible.
- Le rameur doit avoir appris à enlever ses sangles, les yeux fermés, et doit savoir sortir ses pieds sans aide.

Un accident est vite arrivé, soyez vigilants !

Pour plus de renseignements : handicaps@ffaviron.fr

4. Fonds territorial de solidarité

L'Agence Nationale du Sport vient de créer un fonds spécifique de solidarité de 12 M€ pour accompagner les associations les plus touchées par la crise sanitaire. Les modalités d'attributions de ces

subventions sont en cours de définition dans chaque région par les délégués territoriaux de l'Agence. Ces aides, gérées régionalement, pourront notamment permettre de :

- renforcer la continuité éducative via les dispositifs vacances apprenantes, 2S2C, quartiers d'été 2020 et l'organisation des séjours sportifs
- aider au fonctionnement ou à la relance des associations les plus en difficultés
- aider au maintien de l'emploi
- ….

Les demandes seront à faire via le compte asso. Pour tout renseignement complémentaire, consultez le site internet de votre DRJSCS ou contactez le référent ANS de votre région/département dont vous pouvez retrouver les coordonnées sur : https://www.agencedusport.fr/Subvention-part-territoriale

5. Enregistrement titres scolaires 2020

Chaque année, nous vous demandons de nous communiquer les documents relatifs aux titres scolaires, afin de répertorier l'activité scolaire au sein des clubs. Malgré la crise sanitaire, certains clubs ont accueillis des établissements scolaires en 2020. Nous remercions ceux-ci de transmettre à Léa Duchemin (lea.duchemin@ffaviron.fr) vos conventions et bordereaux Titres Scolaires pour la saison 2020, avant le 7 août.

Vous pouvez consulter la liste des titres scolaires enregistrés pour votre club sur la saison en cours sur : ffaviron.fr/intranet > Titres > Titres scolaires.